

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

DCM009/2018

| | |
|---------------|----|
| En exercice : | 10 |
| Présents : | 8 |
| Votants : | 10 |

OBJET : Pose des compteurs communicants Linky

L'an deux mil dix-huit, le trente mars, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de LAMONTJOIE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal BOUTAN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 mars 2018

Présents : Mr BOUTAN. Mr SAINT MEZARD. Mr CADEILLAN. Mr FLAGES. Mr FORATO. Mme PARFAIT. Mme GAZZOLA. Mr BARRAILH.

Absents : Mr BIGEON (excusé, procuration à Mr BARRAILH). Mr SAGNES (excusé, procuration à Mr FORATO).

Mr BARRAILH est élu secrétaire.

Au regard des préoccupations de notre population concernant la pose des compteurs communicants Linky, notre commune se prononce en direction de l'Etat représenté par Madame le Préfet et d'Enédis 47.

Pour ce faire, la commune demande de s'engager sur les décisions suivantes :

1/ Respect de liberté de choix de chacun, quant à l'installation ou non du compteur avec facturation de l'abonnement et de la consommation au même prix.

Chaque commune et usager, comme le demande la CNIL, doivent être informés et donner leur accord explicite, ou non, sans chantage.

2/ Appliquer le principe de précaution en vue de prévenir les conséquences éventuelles sur la santé et dans l'immédiat exiger l'installation par Enédis de « filtres » pour bloquer la circulation des ondes dans chaque appartement ou maison. Le coût sera pris en charge par ce service public.

3/ Demande du maintien du tarif historique réglementé pour éviter l'inflation du prix de l'énergie.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

